

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire  
du 19 décembre 2005

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 9 décembre 2005 s'est réuni le 19 décembre 2005 à 19 H dans la Salle Polyvalente de La Celle.

<b>BIZENEUILLE</b>	Bernard PANNINI, excusé Etienne LAZARO, excusé
<b>LA CELLE</b>	Gabriel BRIDONNEAU Martial GIRAUD
<b>CHAMBLET</b>	Jean-Paul MICHARD Alain CHANIER
<b>COLOMBIER</b>	Gilles BOULICOT Jean -Pierre CHANIER, excusé
<b>COMMENTRY</b>	Jean-Louis GABY Annie LAVILLE Luc BRZUSTOWSKI, excusé Jeanne DURAND Claude RIBOULET
<b>DENEUILLE LES MINES</b>	Gérard PAQUET Paul LABOISSE, excusé
<b>DURDAT LAREQUILLE</b>	Jean-Pierre BOUGEROLLE, excusé Marie – Ch FROELHY Michel RIVIERE
<b>HYDS</b>	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
<b>MALICORNE</b>	André SAVY Jacky RIVIERE
<b>NERIS LES BAINS</b>	Jean Claude DE PIN Marie – Alice BARRAUX Gilles MARTIN Guy THEVENET
<b>SAINT ANGEL</b>	Michel GIVERNAUD Jean Marie VEYSSET
<b>VERNEIX</b>	Guy PASSAT Raymond LIMOGES

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Communautaire du 17 octobre 2005.  
Martial Giraud est nommé secrétaire de séance.

1) **ADMINISTRATION GENERALE – REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TARIF 2005– FIXATION DES MODALITES DE REPARTITION :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour 2005 pour la commune de Bizeneuille à 18 727,51 €, et de répartir le montant comme suit :

Passage 1 fois/semaine :	62,67 €/an/personne,
Passage 2 fois/mois :	49,35 €/an/personne,
Professionnel 1 :	17,90 €/an,
Professionnel 2 :	75,51 €/an.

2) **ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE - « FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE » – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT»**

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention à intervenir avec le Département de l'Allier. Cette convention fixe le montant du reversement du produit du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle provenant de l'écrêtement de la Société Adisseo.

3) **SYNDICAT MIXTE POUR LE PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUCON ET DU CHER – RAPPORT D'ACTIVITES 2004 :**

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activités 2004 du Syndicat mixte pour le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

4) **POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – PROGRAMME LOCATIF DE 4 LOGEMENTS - GARANTIE D'EMPRUNT :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 248 912,00 €, représentant 100% d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 248 912,00 €, que DOMOCENTRE SA d'HLM du Massif Central se propose de contracter auprès de la Caisses des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer une opération de construction de 4 logements situés à NERIS LES BAINS – Les Granges II.

Jean-Claude De Pin, Maire de Nérès les Bains, précise que la commune a cédé le terrain gratuitement à DOMOCENTRE.

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes prend en charge les frais de viabilisation.

4 **Bis) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – REHABILITATION DE 18 LOGEMENTS A CHAMBLET - GARANTIE D'EMPRUNT :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 378 831,23 €, représentant 100% d'un emprunt d'un montant de 378 831,23 €, que l'OPHLM de Montluçon se propose de contracter auprès de la Caisses des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer une opération de réhabilitation de 18 logements situés route de Saint-Angel à Chamblet (03170).

A la demande de Guy Amary, il est précisé que selon les statuts, la Communauté de Communes prend en charge les garanties d'emprunt de logements sociaux situés sur le territoire de la Communauté de Communes, quelque soit le propriétaire.

5) **AMENAGEMENT DE L'ESPACE – CHARTE LOCALE PAYSAGERE ET ARCHITECTURALE – APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le programme d'actions de la Charte locale paysagère et architecturale.

Monsieur le Président précise qu'il appartient à chaque commune de décliner la charte, et que tous les partenaires tels que CAUE et l'architecte des bâtiments de France, ont été associés.

6) **AMENAGEMENT DE L'ESPACE – PROJET D'ANTENNE AUTOROUTIERE DE MONTLUÇON :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider le projet d'antenne autoroutière de Montluçon, et de valider le choix de la variante lunette concernant l'échangeur de la Croix de Fragne.

Après une discussion sur l'intérêt de valoriser la zone d'activité de la Croix de Fragne, il est décidé de rajouter le délibéré suivant : « les dessertes des activités agricoles et de la zone d'activité de la Croix de Fragne devront être intégrées dans l'étude ».

7) **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE DE PROXIMITE A CHAMBLET – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE – MISSION DE COORDINATION SECURITE SANTE ;**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de retenir Monsieur Jean François BRUN Architecte, et son équipe de maîtrise d'œuvre composée de la SARL Le BAHERS et GUILLET Thermique, pour la mission de maîtrise d'œuvre. Il décide à l'unanimité de retenir APAVE pour la mission de contrôle technique au montant de 2 400,00 € HT, Saint André Etude Equipement Expertise pour la mission de coordination Sécurité Santé au montant de 815,25 € HT et autorise le Directeur Général de l'OPAC à signer le marché de maîtrise d'œuvre et les contrats à intervenir. Il se prononce également favorablement sur le dossier de consultation des entreprises établi par l'architecte et autorise le Directeur Général de l'OPAC à signer les marchés de travaux à intervenir, ainsi que les éventuels avenants pour mener à bien ce projet dans le cadre de l'enveloppe budgétaire.

8) **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – HOTEL D'ENTREPRISES – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants aux marchés de travaux proposés, selon l'avis favorable des membres de la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Président précise que les modifications sont dues principalement au partage d'une cellule en deux, à la réalisation d'une tranchée pour la mise en place d'un totem et à la création de places de parking supplémentaires (selon le permis de construire). Il précise également que les honoraires du maître d'œuvre ne seront pas revus.

9) **ACTION SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – REPAS DE FETES :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner une suite favorable quant aux prix des repas de fêtes, c'est-à-dire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat avec la société Sogirest pour fixer le prix de ces menus à :

- 22 euros pour le repas de Noël (livraison comprise)

- 24 euros pour le repas de la Saint Sylvestre (livraison comprise)
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, par avenant au règlement intérieur, le prix à payer par les usagers soit :
  - 16 euros pour le repas de Noël
  - 16 euros pour la Saint Sylvestre

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- ❖ Monsieur le Président annonce :
  - Les financements provenant du FISAC sont obtenus, et donc l'appel à candidature concernant le poste de l'animateur de l'association intercommunale des artisans et commerçants va être lancé prochainement,
  - Une réunion de bureau programmée au 23 janvier 2006 fera l'objet d'une discussion sur la compétence CLSH (centre de loisirs sans hébergement), afin de définir les orientations budgétaires. Un additif à l'étude sur le transfert de la compétence CLSH avec passage en taxe professionnelle unique est distribué à chaque délégué communautaire,
  - Concernant l'aire d'accueil des gens du voyage, un terrain d'environ 6000 m<sup>2</sup> situé au lieu-dit « Saint-Front » à Commentry répondrait parfaitement aux exigences requises.
- ❖ Jeanne Durand regrette que dans le cas des concessions perpétuelles, les tombes relevées ne fassent pas l'objet d'une stèle, et appelle l'attention des maires de la Communauté à ce sujet.

Monsieur le Président remercie Monsieur Michard, Trésorier de Commentry, de sa participation au sein des Conseils Communautaires et de sa disponibilité envers le personnel de la Communauté de Communes et lui souhaite une bonne retraite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 50.